

**CONTRAT DE PRESTATION
DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS**

Le présent document est établi entre :

Le Centre Communal d'Action Sociale de Dives-sur-Mer, situé 1 rue Albert 1^{er}, 14160 Dives-sur-Mer, représenté par Monsieur MOURARET Pierre, son Président et par délégation de signature par Madame HAMON Fanny, Vice-Présidente, ci-dessous dénommé « Le CCAS »

Et le bénéficiaire :

Madame Monsieur

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom :

Né(e) le : à :

Situation familiale (marié, célibataire...) :

Adresse (étage, bâtiment, n° d'escalier, de porte, code...):

.....

.....

Tel : Fixe :

Son représentant légal, le cas échéant :

Agissant en qualité de

Nom prénom :

Adresse :

.....

Facture à envoyer au représentant légal

Il a été convenu par le présent document les modalités de mise en place du portage de repas au terme de l'évaluation des besoins.

1. Validité du présent contrat

La livraison du 1^{er} repas aura lieu le :

Durée du contrat :

Prix du repas :

2. Obligations des parties

Les parties contractantes s'engagent à respecter les conditions mentionnées dans le règlement de fonctionnement du service de portage de repas du CCAS de Dives-sur-Mer.

3. Besoins hebdomadaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Midi						

